

# L'Habitat Partagé et Accompagné en 3D



L'appel à projets  
du réseau HAPA  
est en ligne

→ Défriche  
→ Développe  
→ Développe +

Candidatez jusqu'au 3 décembre 2023



## Règlement intérieur de l'appel à projets

Le réseau HAPA, avec le soutien de la Fondation Macif et d'AG2R LA MONDIALE, renouvelle pour l'année 2023 - 2024 l'appel à projets "L'HAPA en 3D".

Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de joindre en annexe tout document attestant de l'avancée de votre projet (justificatif foncier, permis de construire, programme des travaux, plan architectural ...), par email ou par transfert (via wetransfer).

Ce dernier est encadré par un règlement intérieur que les candidat·e·s et futur·e·s lauréat·e·s s'engagent à respecter. Voici les clauses de ce règlement :

### **Article 1 : Organisateur et partenaires**

L'appel à projets "L'HAPA en 3D" est organisé par l'association réseau HAPA domiciliée 9, rue Claude Parrot CS 72809 - 75012 Paris et représentée par Erwan Leduby-Basset, président.

Les partenaires de cet événement sont la Fondation Macif et AG2R LA MONDIALE.

### **Article 2 : Participation**

Toute personne ou structure, porteuse d'un projet d'habitat accompagné et partagé, peut candidater à l'appel à projets.

La personne référente du dossier présentera en distanciel le projet auprès du jury. Cette même personne s'engage alors à participer à l'ensemble du parcours et des activités proposées dans ce cadre, si le projet qu'elle représente est lauréat.

*En cas d'indisponibilité, une tierce personne peut être nommée comme "suppléant". La participation de ce suppléant au parcours devra obligatoirement être discutée en amont avec l'équipe en charge du parcours et validée par le réseau HAPA. Dans le cas contraire, le projet pourra être exclu du parcours.*

### **Article 3 : Processus de candidature**

Le téléchargement du dossier s'effectue à partir du site internet du réseau HAPA (cf page dédiée de l'appel à projets) et vaut pré-inscription à l'appel à projets. Après avoir renseigné leurs informations, les candidat·e·s reçoivent un mail automatique avec un lien de téléchargement. Le réseau HAPA envoie ensuite un autre mail avec un numéro de pré-inscription à indiquer dans le dossier.

**Pour valider une candidature, l'envoi du questionnaire google form qui tient lieu de dossier de candidature est obligatoire.**

En plus de l'envoi de ce dossier, vous pouvez nous envoyer toute pièce que vous jugerez utile pour nous présenter l'avancée de votre projet (projet de vie sociale et partagée, rapport d'activité, budget prévisionnel, justificatif foncier, permis de construire, programme des travaux, plan architectural, CV ...) par email à l'adresse aap@reseau-hapa.eu ou par transfert (via wetransfer) **avec la mention obligatoire de votre numéro de préinscription.**

Le dossier de candidature est un questionnaire google form. Le réseau HAPA envoie également une trame word qui reprend l'ensemble des questions : il s'agit d'un support à la candidature mais en aucun cas d'une pièce à fournir. L'équipe conseille de pré-remplir le dossier sur la trame word puis de copier-coller les réponses dans le google form. Seule la réception du google form sera prise en compte pour valider la candidature.

Nota bene : il est possible de revenir sur le questionnaire avant de l'envoyer. Les candidat·e·s peuvent le sauvegarder pendant 30 jours maximum en utilisant un compte google. Dans tous les cas, lorsque le formulaire est validé et envoyé, l'équipe le reçoit.

### **Article 4 : Constitution des parcours**

L'appel à projets "L'HAPA en 3D" se compose de 3 parcours, en fonction des niveaux d'avancement des projets. Tous les parcours comportent des sessions d'accompagnement collectif ainsi que des temps d'accompagnement individuel, sous la forme de tutorat.

- **Le parcours #Défriche ton HAPA** s'adresse à des porteurs·ses d'intention qui ont besoin d'outils pour passer de l'idée au projet et comprendre les différentes étapes du montage.

Les lauréat·e·s auront accès à de nombreuses ressources ainsi qu'à six à huit heures de coaching individuel. Ce parcours comprendra également six séquences collectives d'une durée totale de quinze heures, en visioconférence exclusivement. Celles-ci auront lieu sur six matinées, entre le 14 mars et le 25 juin 2024.

- **Le parcours #Développe ton HAPA** s’adresse à des porteurs-ses de projet en émergence qui ont besoin de clés pour structurer leur ingénierie de projet et lever les freins.

Il comprendra une visite inspirante, trois jours de tutorat individuel et quatre séquences collectives de deux jours qui auront lieu entre le 26 mars et le 10 septembre en présentiel à Paris. Les lauréats ayant suivi le parcours dans son intégralité recevront un prix de 5000€.

- **Le parcours “#Développe ton HAPA +”** s’adresse à des porteurs-ses de projet en consolidation dont l’avancée du projet nécessite de répondre à des questions spécifiques concernant différents aspects du montage et/ou de la mise en œuvre.

Il comprendra une visite inspirante, trois jours de tutorat individuel et quatre séquences collectives de deux jours qui auront lieu entre le 26 mars et le 10 septembre en présentiel à Paris. Les lauréats ayant suivi le parcours dans son intégralité recevront un prix de 5000€.

Le dossier de candidature est le même pour les 3 parcours. Les candidat-e-s y indiqueront s’ils souhaitent participer au parcours #Défriche ou bien aux parcours #Développe et #Développe +. C’est le réseau HAPA qui répartira les projets entre les deux parcours #Développe et #Développe +, en fonction de la maturité des projets présentés.

Deux jurys sont organisés en visioconférence : un jury pour sélectionner les projets lauréats du parcours #Défriche et un jury pour sélectionner les projets lauréats des parcours #Développe et #Développe +.

Le réseau HAPA se réserve le droit de proposer aux candidat-e-s un repositionnement sur l’un ou l’autre des parcours suite à la lecture du dossier (par exemple : passage du parcours #Développe au parcours #Défriche, si le projet est aux prémises du montage).

Les parcours #Développe et #Développe + partagent un tronc commun et se déroulent aux mêmes dates.

#### **Article 5 : Données Personnelles et utilisation du dossier de candidature**

Le réseau s’engage à ce que la collecte et le traitement des données personnelles effectués à partir du site [www.appels-a-projets-cccabtp.fr](http://www.appels-a-projets-cccabtp.fr) soient conformes la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD).

Les dossiers de candidature seront consultables par les membres de jury dans le cadre de l’étude des candidatures. Les deux partenaires financeurs, AG2R LA MONDIALE et la Fondation Macif, auront également accès aux dossiers de

candidature afin de pouvoir initier des partenariats éventuels en dehors de l'appel à projets, et uniquement dans cet objectif.

Les jurys et partenaires s'engagent à respecter la confidentialité des projets.

#### **Article 6 : Prix et remise d'attestation**

Le réseau HAPA s'engage à verser les prix aux projets lauréats des parcours #Développe et #Développe +, à l'issue de la dernière séquence collective.

Les prix sont versés uniquement à des personnes morales et à condition que les lauréat·e·s aient suivi l'ensemble de leur parcours d'accompagnement.

Le réseau s'engage à remettre une attestation d'assiduité aux projets lauréats qu'ils pourront utiliser sans restriction.

#### **Article 7 : Confidentialité et respect d'autrui**

Les lauréat·e·s s'engagent à respecter la confidentialité des échanges sur les projets des intervenant·e·s amené·e·s à témoigner.

Les lauréat·e·s s'engagent à respecter l'intégrité des personnes qui interviennent dans les parcours : participant·e·s, membres de l'association réseau HAPA, expert·e·s.

#### **Article 8 : Utilisation des Logos**

Les lauréat·e·s pourront mentionner que leur projet est lauréat de l'appel à projets et utiliser le logo du réseau HAPA à cette fin uniquement.

Tout usage du logo des partenaires AG2R LA MONDIALE et la Fondation Macif doit faire l'objet d'une demande auprès du réseau HAPA qui en référera au partenaire concerné.

#### **Article 7 : Droit à l'image**

Les séquences du parcours pourront être photographiées afin que le réseau HAPA puisse utiliser les images dans sa communication (site internet, réseaux sociaux, supports papiers). Les candidat·es doivent à et effet remplir l'autorisation de droit à l'image présentée ci-dessous.

## ANNEXE 1

### Autorisation Droit à l'image

Je soussigné(e)

Demeurant au :

- Autorise l'association réseau HAPA à me photographier, à me filmer et à utiliser mon image.
- N'autorise pas l'association réseau HAPA à me photographier, me filmer et utiliser mon image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, **j'autorise l'Association réseau HAPA à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.**

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par l'Association réseau HAPA, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : tous supports de communication et Internet.

**Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.**

**Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.**

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à ....., le ... / ... /.....

Nom et prénom de la **personne**

Signature



**ANNEXE 2**

**Accord du règlement intérieur**

Je soussigné(e) .....,

demeurant au

.....  
.....  
.....  
.....

et porteur du projet

.....  
.....

m'engage à participer à l'appel à projets "L'HAPA en 3D" et à respecter le présent règlement intérieur.

Fait à ....., le ... / ... / .....

Signature (veuillez ajouter la mention suivant : lu et approuvé)  
Veuillez apposer vos initiales sur l'ensemble des pages du document.

Signature de l'association réseau HAPA